

**Présentation du Directeur Général du CONATEL à la Conférence débat organisée  
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ouest**

**Privatisation de la TELECO : Saurons nous en faire un  
« success story » ?**

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ouest  
Madame, Monsieur les Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti  
Madame, Monsieur les invités

Je remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ouest d'avoir pris l'initiative de cette série de conférence débat et de m'avoir invité à ce Forum.

Lorsqu'il y a près de deux mois de cela, le Président du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce de l'Ouest, Monsieur Reginald Boulos me fit part au téléphone de la décision de ladite Chambre d'organiser une conférence-débat sur les enjeux de la privatisation de la TELECO, j'ai tout de suite donné mon appui à cette démarche et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord la privatisation de la TELECO est un sujet qui a fait (et fait encore) l'objet de nombreuses prises de position au niveau de différents secteurs de la société haïtienne, et il est plus que normal qu'une organisation d'hommes et de femmes d'affaire comme la CCIH fasse appel à des voix autorisées pour partager des informations sur ce dossier.

La privatisation interesse le Conatel en tant que régulateur du secteur. Et un régulateur est comme un arbitre sur un terrain, il ne peut se liberer ou etre liberé de ses obligations de conforter les joueurs/operateurs interessés sans risquer d'etre immediatement accusé d'irresponsable, de partialité ou d'envoyer un mauvais message aux potentiels investisseurs en quete d'information provenant d'entités de l'Etat non directement impliquées dans la transaction .

Ensuite, lorsqu'on considère les responsabilités assumées durant les trois dernières années par le CONATEL dans l'amélioration de la qualité et la disponibilité des services de Télécommunications en Haïti et son rôle dans la réforme du secteur des Télécommunications dont la privatisation de la Teleco en est une étape importante, en tant que représentant du Conatel, je ne saurais rater cette occasion pour aider à comprendre et à clarifier les positions des différents acteurs concernés par la privatisation de la TELECO.

Enfin, la dernière raison de mon empressement à répondre positivement à cette invitation, je dois l'avouer, est d'ordre personnel. En effet, certains d'entre vous connaissent mon

engagement qui ne date pas de mon arrivée à la Direction Générale du Conatel pour la cause du développement du secteur. Mais rassurez vous il n'y aura rien de personnel dans ma présentation, car j'ai pris le soin, vu l'importance du sujet, de soumettre ce papier à mon Ministre de tutelle avant de vous le présenter.

Bref, je me réjouis de l'opportunité de cette conférence et je vais en profiter pour exposer, de mon lieu de régulateur du secteur dont les missions et attributions sont fixées par l'article 1 et 3 du décret loi du 10 juin 1987, les objectifs de la réforme du secteur, ainsi que ceux spécifiques à la privatisation de la TELECO tels que exprimés par le Ministère en charge du secteur. Evidemment, après l'expose de la BRH relatives au Pourquoi de la privatisation je laisserai la responsabilité et le soin au CMEP de fournir toutes les informations sur la conduite du processus.

Pour cela je vais organiser mon exposé autour de trois points. D'abord avant de se lancer dans des explications relatives à la réforme du secteur, il est préférable de définir le problème que l'on cherche à résoudre et surtout d'en comprendre les causes. Aussi dresserons-nous un diagnostic rapide de ce qui ne fonctionne pas bien dans l'industrie des Télécommunications en Haïti. Ensuite, je présenterai quelques orientations stratégiques susceptibles de faire de la privatisation de la TELECO un « success story », un formidable levier pour la réforme du secteur et qui permettraient de projeter le pays sur la voie de la modernité et nous servir de guide sur cette route devant nous amener au développement de l'économie numérique en Haïti. Enfin, je terminerai par quelques propositions relatives aux 4 objectifs principaux qui, au delà de ceux fixés dans le cadre de la privatisation de la Teleco ou même de la réforme et dans la perspective d'un développement de l'entrepreneuriat dans les TICs, demeurent des priorités dans ce domaine. A savoir :

- 1- Permettre à tous les haïtiens d'accéder aux réseaux numériques
- 2- Développer la production et l'offre de contenus numériques
- 3- Diversifier les usages et les services numériques
- 4- Développer la gouvernance de l'économie numérique

## **Un diagnostic rapide**

A l'occasion de la commémoration de la journée mondiale des Télécommunications et des Technologies de l'information en mai dernier, la Direction Générale du Conatel avait demandé à ses agents regroupés au niveau des neuf bureaux départementaux, de présenter un état des lieux de la situation générale des différents départements géographiques au niveau du secteur des Télécommunications. Des orientations précises relatives aux informations attendues dans le cadre de cet exercice avaient été données. (Pour avoir une idée je vous référerai à l'annexe I du document qui vous a été communiqué.)

Les informations ainsi recueillies et qui sont résumées à l'annexe II n'ont rien d'extraordinaires en soit. Par exemple l'indisponibilité des services de la Teleco dans 80% des communes du pays n'a pas été pour nous une surprise ; pas plus que

l'utilisation dans certaines zones frontalières des services d'opérateurs de la République voisine. Nous connaissons déjà l'état de nos réseaux de Telecommunications. Des solutions existent et seront mises en œuvre afin de les améliorer.

Cependant, ce qui nous a frappé à l'analyse de ces informations, c'est l'absence quasi-totale d'entreprises dans le secteur des TICs à travers tout le pays. C'est bien la preuve que les déficiences les plus critiques de l'industrie des TICs en Haïti ne sont pas celles que l'on pourrait croire. En fait elles sont d'un tout autre ordre. Elles résident au niveau de notre entrepreneuriat dans les TICs et peuvent s'expliquer par les caractéristiques de notre système de valeur et même d'une certaine culture haïtienne. Ces déficiences conditionnent toutes les autres :

D'abord il y a la relation de l'entrepreneur haïtien avec **le risque**. La culture du risque au niveau de l'entrepreneuriat lié aux TICs n'est pas suffisamment développée en Haïti. En effet l'entrepreneur sait que l'échec n'est pas accepté dans le système de valeur locale. Un entrepreneur qui a échoué avec sa société aura beaucoup de mal à trouver les moyens pour monter une autre société. Il y a chez nous une perception négative quasi institutionnelle de l'échec. Elle démarre d'ailleurs très tôt sur les bancs de l'école.

L'acceptation de **la valeur de l'argent** et de la réussite économique, à la fois tabous historiques, politiques et sociaux. Cela relève de l'éducation et plus profondément de la vieille conception balzacienne héritée de l'ancienne Métropole selon laquelle derrière chaque fortune se cacherait un criminel. Difficile de faire bouger les choses dans ces conditions.

Un manque **d'ambition**, dans un pays qui a perdu une bonne part de rêve et de **confiance** dans le futur. C'est également une autre raison expliquant ce déficit énorme de PME dans l'industrie des TICs en Haïti.

Une **incitation** à entreprendre insuffisante, car il n'y pas assez d'exemples visibles de réussite en Haïti.

Ces attitudes culturelles et sociales sont caractéristiques de la mentalité de la plupart de nos élites et de notre opinion publique. Ce système de valeur qui est à la base de l'insuffisante circulation de l'argent, des talents, de la créativité et des idées, peut changer plus rapidement qu'il n'y paraît. C'est une affaire d'exemplarité, de symboles, de communication et de vision stratégique.

En fait, le secteur des Télécommunications en Haïti a connu récemment un exemple de réussite entrepreneuriale visible avec l'arrivée de la Digicel. Il faut donc aider à en construire des centaines d'autres en créant l'environnement légal, institutionnel et réglementaire qu'il convient. Il faut donc bâtir en Haïti une culture et un environnement semblable à ceux de la Silicon Valley. C'est-à-dire une culture pour qui l'argent n'est pas un tabou, mais une commodité, une culture qui valorise le risque et même l'échec, une culture qui génère la confiance tout en développant une relation au temps basée sur l'efficacité, bref, une culture d'entrepreneur tournée entièrement vers l'innovation, ce moteur incontournable de la croissance.

C'est dans cet esprit que la réforme du secteur des Télécommunications et des TICs sera entreprise. Elle visera notamment à :

- améliorer la contribution des Télécommunications et des TICs à la modernisation et à la compétitivité des entreprises haïtiennes
- favoriser le développement d'entreprises nouvelles, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information
- s'appuyer sur la restructuration de l'économie nationale dans son ensemble pour renforcer le développement des Télécommunications : libéralisation et développement des marchés de capitaux et des changes, mise en œuvre d'un droit de la concurrence, coopération et ouverture sur les pays de la région, etc...
- faire supporter la charge du développement du service universel par l'ensemble des opérateurs et société de service du secteur .
- permettre à la Teleco, à travers sa privatisation, de passer à une nouvelle étape de son développement et gagner sa légitimité par une meilleure efficacité économique et une capacité à affronter la concurrence pour devenir le prochain exemple de réussite visible d'entreprise du secteur.

## **Orientations stratégiques pour la réforme du secteur**

Vu sur cet angle, la privatisation de la TELECO n'est pas une fin en soi, c'est de préférence un moyen. A ce sujet, vous me permettez de faire abstraction de la vision personnelle du Directeur Général du Conatel pour mettre en avant celle du Ministère en charge des Télécommunications en Haïti exprimée dans le discours prononcé par le Ministre des TPTC d'alors, le 17 mai 2007 et publié dans les colonnes du journal Le Nouvelliste à la fin du mois de juin de la même année. On y lit :

« En dépit d'un certain discours sur le retrait de l'Etat, la question de son effacement total du secteur ne peut être à l'ordre du jour; d'autant plus, qu'on constate partout dans le monde une présence affirmée de la puissance publique dans le développement des technologies et des services d'informations. Le Gouvernement ne doit donc pas rester insensible à ces voix multiples qui réclament une intervention volontaire, et transparente de l'état pour atteindre trois objectifs : d'abord, développer le réseau pour rattraper le retard téléphonique, ensuite, mettre en place les outils de communications pour résorber les carences en services sociaux et relancer les activités économiques, et enfin construire le cadre institutionnel permettant de répondre à ces défis. **Le Gouvernement doit donc mettre en place un programme d'actions pour restructurer le secteur des télécommunications, et organiser l'entrée d'Haïti dans la communauté mondiale de l'information tout en sachant que le chemin est étroit entre la sclérose d'un monopole protégé et la détresse d'une infrastructure publique laissée à la seule logique du marché.** Mais, pour être efficace, cette politique doit s'appuyer sur un certain nombre d'idées forces.

**Premièrement, la bataille pour insérer Haïti dans la société de l'information doit utiliser le cheval de Troie que constitue notre diaspora en Amérique du Nord et**

**familiariser le grand public avec l'informatique et l'Internet.** C'est à la diaspora haïtienne, d'une part d'encourager les pratiques liées aux TIC et de l'autre, de développer notre présence culturelle sur les nouveaux réseaux d'information tout en veillant à ce que notre culture si forte dans la Caraïbe ne soit pas traitée comme une marchandise. Les USA connaissent un problème majeur d'intégration sociale et les nouvelles autoroutes de l'information apparaissent comme un moyen d'offrir un accès à la connaissance égal à tous. C'est le sens de l'initiative dite d'Al Gore. La majeure partie des immigrés haïtiens fait partie de ce lot d'exclus. Nous devons donc profiter de cette opportunité et mobiliser tous les haïtiens d'origine intéressés autour de projets très clairs susceptibles d'une part, de renforcer la présence haïtienne sur les nouveaux réseaux et, de l'autre faciliter notre insertion dans la société de l'information en intégrant à nos projets ces techniciens haïtiens d'origine qui travaillent dans les entreprises dynamiques comme ATT, America Mobile, ALCATEL-LUCENT, Cingular, Verizon, FRANCE TELECOMS, Orange, etc.

Pour donner à tous les haïtiens la possibilité de maîtriser les nouvelles technologies, une première démarche serait d'encourager les dons de matériels informatiques en mobilisant les réseaux d'économie solidaire de cette diaspora, spécialisés dans la récupération, l'adaptation et la distribution de matériels informatiques. Cette démarche devrait aller de pair avec un effort soutenu de l'Etat pour mettre en place des télé-centres communautaires dans les zones d'exclusion pour, d'un côté offrir aux jeunes mais aussi aux parents un ensemble d'informations et de conseils sur l'usage de l'Internet et de l'autre, faciliter la consultation d'un ensemble de services d'intérêt général et la création de contenus.

**Deuxièmement, cette bataille se mène à l'école et à l'université.** Dans la nouvelle organisation des technologies de l'information, plus l'utilisateur est sophistiqué plus l'effet de club est important, plus l'utilisation du réseau est optimale. Pour élever le niveau moyen des utilisateurs, l'école doit être le lieu privilégié de cet apprentissage. L'accent doit donc être mis sur le déploiement du haut débit ainsi que sur le développement de la formation continue des enseignants. Les efforts à entreprendre vont ainsi être organisés autour de cinq grands chantiers :

- L'université et principalement la faculté des sciences de l'UEH reliée à un réseau à haut débit doit jouer un rôle moteur dans ce mouvement en formant les futurs formateurs de formateurs à partir de son expérience avec Cisco,
- la mise en réseau et l'équipement des établissements scolaires,
- la formation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale avec en vue une évolution du métier de l'enseignant principalement en sciences accompagnée d'une démarche de validation et de certification des compétences (Cisco, Microsoft, Oracle...),
- le développement de nouvelles pratiques et de nouveaux usages avec les parents,
- l'aide à la production et à la diffusion de ressources.

Des sites Web d'intérêt général fournissant une meilleure accessibilité aux ressources pédagogiques et à la formation à distance doivent permettre aux étudiants et professionnels de travailler en situation d'autoformation. L'aide à l'industrie du multimedia éducatif doit se traduire par des soutiens à la création d'entreprises, la mise

en place d'incubateurs spécialisés et un rapprochement entre entreprises (de réseaux, de logiciels) et enseignants/étudiants. L'incitation à retourner au pays de cadres confirmés de la diaspora pourrait se faire à travers une initiative des banques, des opérateurs télécoms et du Conatel pour supporter les enseignants/entrepreneurs qui feraient le choix difficile de revenir au pays. On peut imaginer un Digicel Professeur de BD, un Comcel Wimax Professeur, un Haitel Professeur de téléphonie mobile, ou un Conatel Professeur d'économie des réseaux et de réglementation des télécoms).

**Troisièmement, cette politique doit soutenir la décentralisation et la démocratie locale.** En effet, la mise en place de la décentralisation doit être l'occasion de jeter un regard nouveau et global sur les relations entre les ministères et les collectivités territoriales. Elle va se développer dans le cadre d'une politique nationale qui impulse les initiatives en multipliant les échanges entre collectivités, en dynamisant les réseaux de mairie et donc l'intercommunalité, et en appuyant les actions de la société civile. La décentralisation devrait aussi permettre de construire des outils de management qui sont très souvent inexistant à l'échelon central et qui font cruellement défaut à l'échelon local.

La décentralisation devrait en plus aller de pair avec une re-définition du rôle et des missions des différents ministères et concourir à définir une articulation avec les associations régionales de la diaspora. La mise en place d'une infrastructure nationale d'informations va aider à mener à bien de pareils projets en réalisant par exemple un réseau de mairies dans un département et en leur offrant des services de gestion en ligne sur le modèle développé par France Telecom du réseau virtuel sur mesure, Colysée Performance, qui procure les avantages d'un réseau privé sans avoir à en assurer la maintenance. De plus, les entreprises tiennent désormais compte dans leur stratégie de localisation de l'existence de réseaux de télécommunications et d'électricité particulièrement performants. Ces nouveaux services d'appui à la décentralisation (réseau virtuel de mairies) ne représentent donc pas seulement des innovations techniques, mais, peuvent aussi constituer des outils précieux pour un aménagement équilibré du territoire et donc devraient intéresser le ministère en charge de l'aménagement du territoire.

Ici, les nouvelles collectivités élues de plus de 100,000 mille habitants devraient avoir trois préoccupations majeures :

- aider leurs mandants à se familiariser et à mieux utiliser les nouveaux services offerts par les TIC tout en rétrécissant la fracture numérique ;
- favoriser le développement économique local dans une dynamique d'aménagement équilibré du territoire
- améliorer leur gestion interne à travers ces nouveaux outils avec le double souci d'une part, d'un meilleur service à leurs mandants, aux non résidents dans la région et aux entreprises et de l'autre, d'un renforcement de la participation des habitants dans la co-construction de leur territoire à travers le développement d'outils collaboratifs.

**Quatrièmement, des politiques volontaristes doivent soutenir les entreprises du secteur des technologies de l'information.** D'abord parce que le secteur est créateur d'emplois et ensuite parce qu'il peut avoir un fort impact social. Des réseaux d'affaires

pourraient être installés pour offrir aux industriels et aux entreprises tertiaires la disponibilité d'infrastructures de télécommunications à haut débit, des possibilités de raccordement en fibres optiques, et le partage des autocommutateurs et des services à forte valeur ajoutée. Il faudra dans un premier temps ouvrir à d'autres utilisateurs la boucle en fibres optiques à haut débit qui relie les banques de manière à répondre aux besoins de ceux qui veulent échanger de façon quasi-instantanée, de grands volumes d'informations. Les activités de télétravail principalement avec notre diaspora en Amérique du Nord seront particulièrement encouragées.

(Fin de citation)

## **Orientations stratégiques spécifiques à la privatisation de la TELECO**

Par rapport à la TELECO, les orientations sont également claires. C'est ainsi il a été décidé dans ce même document de :

### **1- Agir sur l'offre**

*De manière générale, le premier élément de cette réforme est l'amélioration de l'offre de l'opérateur public. Cette stratégie est la même dans tous les réseaux : Il faut vendre plus, il faut vendre mieux, il faut vendre autre chose. Il faut vendre plus. Comment ?*

D'abord, il faut réduire les pertes et quadrupler le nombre de lignes du réseau. Ce qui est à la fois énorme mais insuffisant si on veut avoir un taux de pénétration sérieux et contrecarrer l'emprise importante des nouveaux opérateurs mobiles sur le marché.

Ensuite, il faut diminuer la centralité de Port au Prince et avoir une pénétration beaucoup plus équilibrée. En clair, couvrir toutes les villes de plus de 5,000 habitants non encore desservies et fournir au moins une ligne à tous les bourgs jardins de plus de 500 habitants. Pour favoriser l'établissement des réseaux dans certaines zones d'habitat dispersé, la possibilité de recourir à des liaisons Wimax doit être recherchée.

Il faut vendre mieux en améliorant la qualité du service, en développant les services confort genre : transfert d'appels, signal d'appel, option d'identification du numéro de l'appelant. Cela passe aussi par la réduction des temps d'attente pour connexion au réseau. Cela passe par de nouvelles relations avec le secteur des affaires. Pour accompagner les entreprises haïtiennes dans leur développement, la Téléco doit favoriser la communication entre les différents sites d'une entreprise, permettre l'échange de voix, données, images à haut débit ; proposer une gamme complète de services : télétravail, téléconférence, visioconférence et moyens de groupware; en clair, bâtir une offre innovante et adaptée aux enjeux de la globalisation. Chaque paquet de trois grandes entreprises clientes par exemple devrait avoir un commercial à son service. Il est difficile et illusoire de penser à réaliser ces objectifs avec le même « business model » ou en transférant au personnel la propriété et/ou la gestion de la Téléco. Il faut donc apporter à l'intérieur de la Téléco le dynamisme technologique et l'expérience en marketing d'un opérateur stratégique expérimenté à l'intérieur d'un montage institutionnel approprié aux conditions présentes.

## **2- Coordonner les politiques d'action sur la demande**

Dans l'arsenal des moyens qui permettent d'intervenir sur la demande, les prix sont un facteur essentiel. Ils doivent être conçus de manière que la solution la plus avantageuse pour le client soit aussi la plus avantageuse pour la collectivité et donc doivent inciter le client à se comporter au mieux de l'intérêt collectif. L'action sur les comportements est également importante. L'information des usagers, les actions pour limiter le gaspillage surtout pendant les matinées d'été où les élèves en vacances créent des gênes dans le réseau peuvent être des éléments importants pour ramener la demande à un niveau plus faible. L'écoute et la satisfaction de la clientèle devraient être concrétisées à travers une charte des engagements de la Téléco.

## **3-Encourager une compétition dynamique.**

Le troisième élément de cette réforme est la mise en place de politiques de compétition dynamique. Il faut en effet ouvrir le marché et définir les règles d'accès au réseau tout en limitant l'emprise importante et le pouvoir de marché d'un opérateur dominant. Mais, ceci ne peut se faire au détriment du développement du réseau. La compétition, pour obtenir certains segments du marché, devrait être systématique ainsi que le recours aux appels d'offres pour les passations de marché. Sans concurrence, les bénéfices provenant d'une participation accrue du secteur privé ne se matérialiseront pas totalement. Le Gouvernement va créer une structure de marché fortement libéralisée qui respecte, de manière générale, les principes suivants :

- disparition des monopoles des opérateurs historiques et totale ouverture du marché à la concurrence,
- liberté d'établissement des réseaux et services de télécommunications, sous réserve d'enregistrement, dans la mesure de la disponibilité des ressources rares (fréquences en particulier),
- désengagement de l'État de la gestion et du capital de l'opérateur historique, de manière, notamment, à éviter les ingérences politiques dans le marché,
- mise en place d'autorités de régulation chargées de favoriser le développement du secteur dans un contexte concurrentiel, notamment en garantissant un accès efficient et non discriminatoire aux ressources partagées (fréquences, numéros, points hauts), en protégeant les intérêts des consommateurs, en garantissant l'interconnexion des réseaux et services, en luttant contre les abus de position dominante, etc,
- définition et mise en œuvre de politiques de service universel garantissant l'accès de tous à des services de qualité et de prix raisonnable.

## **4- Fixer des objectifs précis à l'opérateur stratégique.**

Le Gouvernement va céder une partie du capital de la Teleco à un opérateur stratégique. Les obligations de cet opérateur doivent être contenues dans un contrat qui matérialise pour l'exploitant public les contraintes de service public et précise les objectifs de cet

exploitant. Ce contrat pourrait:

- définir les axes prioritaires de l'exploitant public (développement du service public et action commerciale, stratégie en faveur des provinces, modernisation du réseau...);
- fixer les objectifs de qualité de service, tant pour la qualité commerciale (suivi du taux de satisfaction de la clientèle) que pour la qualité technique (taux de panne, délai de réparation, temps pour satisfaire une demande de raccordement au réseau);
- permettre la mise en oeuvre du volet social de la réforme (qualification, formation, rémunération, départ volontaire, recrutement, système d'incitations...);
- définir une nouvelle politique tarifaire en accord avec la concurrence qui s'est établi;
- prévoir la compensation des charges de service public;
- fixer les objectifs financiers de l'opérateur;
- définir un programme d'investissement substantiel pour les cinq prochaines années.

L'hypothèse centrale dans la mise en place de ce contrat est que le principal, en l'occurrence la BRH, manque singulièrement d'informations à la fois sur la situation de la Téléco et sur le coût d'exploitation anticipé de l'opérateur. Le Gouvernement va donc définir un mécanisme obligeant l'opérateur stratégique à révéler son vrai coût d'exploitation anticipé.

**L'objectif du Gouvernement est donc de maximiser l'espérance du bien être social sous deux types de contraintes : a) assurer la participation de ce nouvel opérateur, b) lui faire révéler son coût d'exploitation anticipé.**

Pour résoudre ce problème de maximisation, le gouvernement dispose de trois variables de contrôle:

- a) en fixant le tarif-plafond d'usage, d'une part il contrôle l'efficacité de l'opérateur et de l'autre il préserve le surplus des consommateurs, ce plafond étant alors déterminé de manière à céder à l'acheteur une rente informationnelle compatible avec l'effort d'investissements qui lui est imposé pour réaliser le rattrapage,
- b) en décidant des objectifs de développement du réseau à partir des caractéristiques de l'abonné marginal, le gouvernement contrôle la taille du réseau grâce au tarif d'accès,

- c) enfin, en déterminant le prix de vente minimal qu'il accepterait pour céder le contrôle d'une partie du capital, il optimise le déroulement de l'appel d'offres.

## **5 - Clarifier bien à l'avance les objectifs conflictuels**

La réforme du secteur a pour objectif principal de fournir aux consommateurs des services additionnels, meilleurs, nouveaux et moins coûteux. Les pressions des groupes d'intérêt, les nouveaux venus qui recherchent des transactions spéciales à travers Wimax, les fonctionnaires du MEF et de la DGI qui cherchent à capter les ressources fiscales provenant du secteur pour diminuer les déficits budgétaires, peuvent contrarier le développement de la politique de service universel prônée.

Une stratégie de participation en deux étapes qui met moins l'accent sur l'argent frais dès le début peut en outre rapporter substantiellement plus de cash au Gouvernement par la suite. Par exemple, l'octroi de la licence cellulaire de la TELECO à l'adjudicataire qui offre le plus important plan de travaux du réseau fixe- plutôt qu'à celui qui offre le prix de licence le plus élevé peut augmenter les recettes fiscales pendant les années à venir en créant plus d'activités économiques. Et la vente initiale uniquement d'un nombre minimum d'actions de l'Etat nécessaire pour le transfert effectif du contrôle de l'entreprise étatique aux nouveaux propriétaires permet au gouvernement de négocier le reste par la suite et d'obtenir des prix beaucoup plus élevés, une fois que l'entreprise prend de la valeur dans le cadre d'une gestion déléguée.

## **6- Etablir des politiques et des procédures claires**

L'exploitation offerte à l'investisseur stratégique doit être clairement définie dans des lois, des règlements et dans les principaux documents de transaction (licences, contrats de vente). Les problèmes de politique les plus critiques concernant les prix, la concurrence et l'interconnexion doivent faire partie intégrante des documents de transactions.

La connexion de tiers au réseau public pose un problème spécifique puisque son exploitation est soumise à des conditions particulières de desserte géographique ou de péréquation tarifaire qui ne s'appliquent pas nécessairement à ces tiers. Le montant des charges d'accès devrait donc être déterminé en fonction du coût direct de l'interconnexion et de l'éventuelle compensation nécessaire à l'accomplissement des missions de service public. L'obligation de l'interconnexion des principaux opérateurs privés, les conditions de l'interconnexion seront de plus clairement spécifiés.

Les réformes suivront correctement des processus clairement définis, seront transparentes, ouvertes à la participation et révisées par toutes les parties intéressées. Le public en sera tenu informé. Les mécanismes de marché, et non les négociations individuelles, devraient être utilisés pour choisir les partenaires et déterminer le prix de vente convenable. Et l'octroi de licences et de contrats devraient strictement respecter les critères d'évaluation annoncés au début. Le calendrier pour amender ou remplacer la loi dépassée du 12 octobre 1977 et le décret du 10 juin 1987 devra tenir compte des délais potentiels et du coût politique de l'opération.

## 7- Accroître la crédibilité et la stabilité

Même si le Gouvernement prend les bonnes décisions en matière de politiques, règlements et procédures, les opérateurs et les investisseurs viendront et resteront seulement s'ils croient que le Gouvernement continuera sur cette voie. Le Gouvernement entreprendra donc diverses initiatives pour accroître sa crédibilité et la stabilité du processus. Pour sauver les réformes contre les changements politiques, le gouvernement mettra en œuvre, avec l'appui des principales parties prenantes (Parlement, diverses branches du Gouvernement, les Chambres de commerce, les groupes de consommateurs, les banques locales, le personnel et la direction de la Téléco, etc.) une politique capable de renforcer la stabilité du secteur

Pour gagner en crédibilité, les réformes des télécommunications seront intégrées dans des programmes plus larges dans lesquels le Gouvernement a des intérêts importants et montre sa volonté claire de rester sur le sentier à changement. L'ancrage des éléments clés de réforme dans des cadres de référence internationaux ajoute également de la crédibilité. Les pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui ont signé l'accord de 1997 sur les télécommunications ont conclu un engagement international contraignant pour mettre en oeuvre certains aspects des objectifs de leurs propres réformes, accepter un ensemble commun de principes réglementaires et reconnaissent l'OMC comme une instance d'appel intergouvernementale. Tout ceci est susceptible de fournir une garantie aux investisseurs préoccupés par le risque lié à la réglementation. De même, les prêts, les crédits, les garanties des institutions multilatérales telles que le Groupe de la Banque Mondiale (IFC et MIGA) impliquent les obligations pour le Gouvernement qui peuvent être adaptées pour aider à compenser des risques tels que le non respect des termes des licences par le Gouvernement (concernant les prix, par exemple) ou de garantir l'accès aux devises étrangères pour le service de la dette ou les paiements de dividendes.

(Fin de citation)

C'est fort de ces directives que le Conatel a mis en œuvre un ensemble d'actions qui l'ont amené entre autre, à :

- 1- Apporter un appui technico financier au chantier de la réforme juridico-réglementaire du secteur. Le projet de loi qui sera soumis au parlement très bientôt ouvrira la voie à un environnement technico-économique normalise qui mettra fin à l'informalité des pratiques qui pouvait être de recours pour encadrer efficacement l'ouverture à la concurrence dans le secteur.
- 2- Contribuer financièrement à la mise en place au niveau de la Faculté des Sciences de l'UEH d'un laboratoire de Télécommunications des plus modernes de la Caraïbe.
- 3- Contribuer, à travers un vaste programme de télécentres communautaires, au développement de l'accès. Ce qui permettra, à coté de l'aménagement du territoire garanti par le cahier des charges des opérateurs existants et les autres investissements à venir, la mise en

place d'application s'inscrivant dans les lignes d'action du Sommet Mondial de la société de l'information et en conformité avec les besoins des collectivités.

- 4- Instituer l'organisation annuelle d'un Salon de l'Innovation dans le but de créer les conditions nécessaires à la production, la finition, la mise en marché d'une offre innovante haïtienne par les Télécommunications et les TICs et augmenter ainsi l'utilisation des réseaux de Télécommunications et de l'internet comme support de production et de distribution de bien matériels et immatériels.
- 5- Négocier une nouvelle concession avec la Teleco dans le cadre de la privatisation de cette compagnie postulant l'objectif de renforcer l'infrastructure nationale de l'information et de rentabiliser les investissements laissés trop longtemps dormants

## **Des Programmes et des Projets pour l'action**

C'est également dans le cadre de la mise en œuvre de ces directives, un ensemble de programmes et de projets pour l'action ont été proposés à travers un document publié par le Conatel au début de l'année dernière et intitulé « e-agenda pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique »

L'objectif de ces programmes et projets est de promouvoir, grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication, une stratégie de développement économique et sociale aboutissant à une prise de part de marché d'Haïti dans le secteur international des télécommunications pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique.

## **Conclusion**

Saurons-nous faire de la privatisation de la TELECO un « success story » ? Importante question qui trouvera une réponse dans un proche avenir. Mais déjà l'organisation de cette conférence ou toutes les questions relative à ce sujet sont débattus représente un pas dans la bonne direction.

Pour ma part je crois qu'il est parfaitement possible de faire de la privatisation de la TELECO un « success story », l'histoire d'une réussite que l'on pourra raconter et donner en exemple à nos enfants et nos petits enfants pour les inciter à entreprendre, dans la mesure où l'on respecte tous scrupuleusement les orientations stratégiques clairement formulées par le Ministère en charge du secteur.

Dans tous les cas, le régulateur, par mon organe, donne l'assurance à tous les acteurs intéressés à la réforme du secteur et la privatisation de la TELECO en particulier qu'il se montrera vigilant afin de prévenir toute distorsion susceptible d'affecter la fiabilité de l'environnement concurrentiel existant et par ainsi la sécurité juridique du cadre d'exploitation du secteur.

Merci de votre attention.